



## **Prévoyance: notre santé et nos salaires ne sont pas des marchandises !**

**D**epuis plusieurs mois, les discussions ont repris dans la branche sur la prévoyance. Derrière ce terme qui peut paraître technique se cache pourtant une question essentielle : que se passe-t-il lorsque nous ne sommes plus en capacité de vendre notre force de travail ? Maladie, invalidité, incapacité, décès : lorsque nous sommes empêchés de travailler, ce sont immédiatement nos revenus et ceux de nos familles qui sont menacés. Dans notre branche, une partie des salariés bénéficie déjà de garanties, notamment dans les grands groupes ou au travers des dispositions conventionnelles concernant les cadres et assimilés. Mais pour environ 30 % des travailleurs de la branche, la situation est tout autre.

À partir du 91ème jour d'absences, ces salariés ne **perçoivent plus que les Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS)**. Autrement dit, au moment où la maladie ou l'invalidité frappe, aux problèmes de santé viennent s'ajouter les difficultés financières.

### **Pour la FNIC-CGT, c'est inacceptable !**

Personne ne devrait être contraint de reprendre le travail malade ou diminué parce qu'il ne peut pas se permettre de perdre une partie de son salaire. Et surtout, nous refusons une protection sociale à plusieurs vitesses, où les travailleurs les mieux rémunérés bénéficient des meilleures garanties tandis que les plus précaires doivent se contenter du minimum.

### **La Sécurité Sociale : Un Conquis Du Monde Du Travail**

Cette situation n'est pourtant pas une fatalité. À la Libération, dans le prolongement des engagements du Conseil National de la Résistance (CNR), la Sécurité sociale est créée sous l'impulsion notamment d'Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail. Le principe fondateur est simple : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». La Sécurité Sociale devait permettre aux travailleurs de ne pas avoir à choisir entre se soigner ou faire manger leur famille. C'est cela, son projet originel : l'universalité, la solidarité et la socialisation d'une partie des richesses produites par notre travail. Mais le patronat n'a jamais accepté ce principe. Dès sa création, il n'a cessé de combattre ce système au nom du « coût du travail », de la compétitivité et de la défense des profits. Les exonérations de cotisations sociales sont devenues un outil majeur de cette of-

fensive. Et une fois les caisses de la Sécurité sociale affaiblies, le même discours revient toujours : il faudrait réduire les prestations, repousser l'âge de la retraite, diminuer les remboursements, revoir les indemnités journalières... puis on vient nous expliquer qu'il faut nous tourner vers des assurances privées pour compenser.

### **La Prévoyance : Le Copié-Collé Des Mutuelles Santé**

C'est précisément là que la prévoyance intervient. On nous présente la prévoyance comme une solution permettant de maintenir un niveau de rémunération lorsque le salarié ne peut plus travailler, ou de protéger sa famille en cas de décès. Mais derrière cette présentation, se cache une logique que nous connaissons déjà : celle des complémentaires santé et des mutuelles lorsqu'elles deviennent un marché assurantiel.

Le projet d'accord de branche ne rompt pas avec cette logique. Plus le salarié dispose de moyens, plus il pourra accéder à des garanties importantes. À l'inverse, les salariés les moins rémunérés sont ceux qui auront le moins de possibilités de se payer une protection complémentaire. Et pourtant, ce sont bien souvent ces mêmes travailleurs qui sont les plus exposés aux contraintes physiques, aux produits toxiques, aux horaires décalés, aux cadences et aux organisations du travail qui dégradent leur santé. Pour la FNIC-CGT, c'est une aberration.

**Nous refusons d'opposer les travailleurs selon leur catégorie professionnelle. Nous refusons surtout que leur niveau de protection dépende de leur capacité à payer.**

### **Le patronat ne doit pas nous faire payer deux fois.**

Il faut également rappeler une réalité : le travail peut rendre malade. La subordination, les rythmes de travail, les horaires, les pressions, les organisations du travail et l'exposition aux risques ont des conséquences sur la santé des travailleurs. Le patronat contribue donc à la dégradation de notre système de protection sociale tout en cherchant ensuite à nous vendre les assurances qui viennent compenser ses propres attaques. C'est le même mécanisme que nous retrouvons partout : on réduit les droits collectifs, puis on nous demande de les racheter individuellement. Pour la FNIC-CGT, il est hors de question d'accepter cette logique. Les travailleurs ne doivent pas payer deux fois.

## Prévoyance: notre santé et nos salaires ne sont pas des marchandises !

Une première fois, lorsque les cotisations sociales sont exonérées au bénéfice des entreprises. À titre d'exemple, depuis 2015, ce sont 211 milliards d'euros de cadeaux sociaux et fiscaux qui ont été accordés aux entreprises. Une seconde fois lorsque nous sommes prélevés sur nos salaires pour financer une assurance destinée à compenser les insuffisances de la Sécurité sociale.

### Notre objectif : Le 100 % Sécu

La solution existe pourtant et elle est simple : le 100% sécu ! Pour la FNIC-CGT, la protection contre la maladie, l'invalidité, l'incapacité ou le décès doit relever d'un système solidaire, universel et collectif. Nous devons sortir progressivement de cette logique où la Sécurité Sociale rembourse moins et où les complémentaires et les assurances privées viennent prendre le relais surtout quand on sait que les frais de gestion à la Sécurité Sociale sont d'environ 2 à 3%, quand ceux des assureurs flirtent à 20%, soit 10 fois plus...

Le 100 % Sécu, une seule Sécurité Sociale, pour toutes et tous, avec un haut niveau de prise en charge et sans distinction de catégorie professionnelle ou de niveau de rémunération. C'est la cohérence avec le projet porté par le CNR. La FNIC-CGT ne considère évidemment pas que la mise en place d'une protection de prévoyance puisse attendre la réalisation du 100 % Sécu. En attendant d'y parvenir, le coût des assurances, qui doit garantir le maintien de rémunération équivalent, ou de soins, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, doit être intégralement financé par les employeurs.

Mais notre revendication fondamentale reste inchangée : **100 % sécu pour toutes et tous !**

Parce que la maladie, l'invalidité, le décès et la perte d'autonomie ne sont pas des risques à rentabiliser. Ce sont des droits à garantir, la santé et la protection sociale ne doivent jamais être soumises aux lois du marché.

